



Lundi 13 octobre 2008

Temps forts du 29/09/2008 au 10/10/2008 No. 45

[29 septembre](#)

Petković libéré au terme de sa peine

Le Tribunal annonce que Ljubiša Petković a été libéré le vendredi 26 septembre après avoir purgé sa peine de quatre mois de prison pour outrage au Tribunal.

Le 11 septembre, la Chambre de 1^{ère} instance III (Juge Antonetti, Président, Juge Harhoff et Juge Lattanzi) avait déclaré Ljubiša Petković coupable d'outrage pour avoir refusé d'apparaître en tant que témoin de la Chambre dans le procès de Vojislav Šešelj. Il avait été condamné à quatre mois de prison, avant déduction des trois mois et 14 jours déjà passés au Centre de détention du Tribunal.

[29 septembre](#)

Extension du mandat des Juges du TPIY

Le Conseil de sécurité adopte la résolution 1837 (2008) qui prolonge le mandat des Juges du Tribunal, permanents et *ad litem*, jusqu'au 31 décembre 2010 (pour les membres de la Chambre d'appel) et jusqu'au 31 décembre 2009 (membres des Chambres de 1^{ère} instance), ou jusqu'à l'achèvement des affaires dans lesquelles ils siègent si celui-ci intervient avant les dates ci-dessus.

[1 et 2 octobre](#)

Visite par un Groupe de travail du Conseil de sécurité

Le Groupe de Travail du Conseil de sécurité sur les Tribunaux ad hoc passe deux jours au Tribunal. Ses membres s'entretiennent avec le Président, Fausto Pocar, les Juges, le Procureur, Serge Brammertz, et le Greffier, Hans Holthuis.

Ils rencontrent aussi les juristes des Chambres, les avocats de l'accusation et les chefs de sections du Greffe.

[2 octobre](#)

Ouverture du procès de Momčilo Perišić

Le Président Pocar émet une ordonnance affectant deux Juges *ad litem* à la Chambre de 1^{ère} instance présidée par le Juge Moloto. Celui sera assisté des Juges Michèle Picard et Pedro David.

Ancien Chef d'état-major de l'Armée yougoslave (VJ) d'août 1993 à novembre 1998, Momčilo Perišić était, selon l'acte d'accusation, « l'officier supérieur le plus gradé de la VJ, ayant une autorité et une responsabilité globales sur son fonctionnement ». Il a « planifié, incité à commettre, ordonné, commis, ou de toute autre manière aidé et encouragé à planifier, préparer ou exécuter » des crimes contre l'humanité (assassinat, actes inhumains, persécutions pour des raisons politiques, raciales ou religieuses; extermination) et des crimes de guerre (meurtre, attaques contre des civils) à Sarajevo, Zagreb et Srebrenica.

[5 et 6 octobre](#)

Le Président se rend à Londres...

...pour représenter le Tribunal lors d'une conférence organisée par le Conseil de l'Europe. Cette conférence réunit les Présidents, les Procureurs et les Greffiers des entités judiciaires internationales avec les Conseillers Juridiques des chancelleries des Etats membres du Conseil.

Le Procureur, Serge Brammertz, et le Greffier adjoint, John Hocking, assistent également à cette conférence.

[8 octobre](#)

Affaire Milan Martić: la Chambre d'appel confirme la peine prononcée en première instance

La Chambre d'appel (Juge Pocar, Président, Juge Shahabuddeen, Juge Güney, Juge Vaz et Juge Schomburg) confirme la peine de 35 ans de prison imposée le 12 juin 2007 à Milan Martić, un ancien haut responsable politique des Serbes de Croatie, et l'un des accusés les plus importants jugés par le Tribunal.

Dans son arrêt, la Chambre d'appel conclut notamment que la Chambre de 1^{ère} instance a commis une erreur de droit en estimant que les personnes hors de combat, c'est-à-dire des soldats incapables de prendre part aux hostilités (par exemple parce qu'ils sont blessés ou détenus) ne pouvaient pas être victimes d'un crime contre l'humanité.

Un communiqué de presse en français, donnant accès à la version française du

CALENDRIER DES AUDIENCES: 13 OCTOBRE – 24 OCTOBRE 2008*

LUNDI 13 OCTOBRE

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Gotovina et al**, Procès
14:15 – 19:00, **Prlić**, Procès

MARDI 14 OCTOBRE

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Gotovina et al**, Procès
14:15 – 19:00, **Šešelj**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Prlić**, Procès

MERCREDI 15 OCTOBRE

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Gotovina et al**, Procès
14:15 – 19:00, **Šešelj**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Prlić**, Procès

JEUDI 16 OCTOBRE

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Gotovina et al**, Procès
14:15 – 18:30, **Šešelj**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Prlić**, Procès
15:00 – 16:00, **Mrkšić & Šljivančanin**, Conférence de mise en état

VENDREDI 17 OCTOBRE

Salle d'audience II 10:00 – 12:30, **Đorđević**, Conférence de mise en état

LUNDI 20 OCTOBRE

Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Popović et al**, Procès
14:15 – 19:00, **Prlić**, Procès

MARDI 21 OCTOBRE

Salle d'audience I 08:30 – 13:15, **Šešelj**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Popović et al**, Procès
14:15 – 19:00, **Prlić**, Procès

MERCREDI 22 OCTOBRE

Salle d'audience I 08:30 – 13:15, **Šešelj**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Popović et al**, Procès
14:15 – 19:00, **Prlić**, Procès

JEUDI 23 OCTOBRE

Salle d'audience I 08:30 – 13:15, **Šešelj**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Popović et al**, Procès
14:15 – 19:00, **Prlić**, Procès

VENDREDI 24 OCTOBRE

Vacances – Journée des Nations Unies

Le calendrier des audiences est provisoire et vous êtes invités à consulter les changements de dernières minutes auprès du Media Office (Bureau de Media) (+31-70-512-5343, - 5356, or - 8752)

Les audiences publiques du Tribunal sont également retransmises sur le site Internet du Tribunal.

LE TPIY A CLOS LES PROCÉDURES CONCERNANT 116 ACCUSÉS – SUR 161

Depuis la tenue de sa toute première audience, le 8 novembre 1994 (dessaisissement dans l'affaire Tadić), le Tribunal a mis en accusation un total de 161 personnes, et a clos les procédures concernant 116 d'entre elles : dix ont été acquittées, 57 condamnées (quatre sont en attente de transfert pour purger leur peine, 27 sont en cours d'exécution de peine, 24 ont purgé leur peine, deux condamnés sont décédés en cours d'exécution de peine), et 13 ont vu leur affaire renvoyée devant une cour de l'ex-Yougoslavie ; par ailleurs, 36 affaires ont été proclamées terminées à la suite soit du retrait de l'acte d'accusation soit du décès de l'accusé (avant ou après le transfert au Tribunal).

Les procédures en cours concernent 45 accusés : neuf sont en appel, un a été récemment déclaré coupable et condamné par une Chambre de 1^{ère} instance, six sont en attente de jugement de première instance, 21 sont en procès, et six en phase préliminaire de procès ; par ailleurs, deux accusés sont toujours en fuite.

De plus, 29 autres individus ont été jugés ou sont en cours de jugement pour outrage à la Cour.

Le TPIY en bref est une publication du Greffe, préparée et publiée par la Section LPTV.
Greffier : Hans Holthuis. Chef LPTV : Christian Chartier
Assistante: Gea van der Werf

Marina Caron a participé à la préparation de ce numéro du TPIY en Bref.

Questions et commentaires :

Christian Chartier, Editeur : +31.70.512.52.40, chartier.icty@un.org
Denise Gustin-Gardella, Editrice-adjointe : +31.70.512.53.49, gustin.icty@un.org

Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie, Churchillplein 1, 2517 JW The Hague, The Netherlands
www.un.org/icty

Les passages et/ou citations de textes juridiques ne font pas autorité ; seule la version intégrale de l'ordonnance, de la décision, du jugement ou de l'arrêt cité reflète l'opinion de la Chambre de première instance et/ou de la Chambre d'appel.
